

BOULE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

DGA/ DH / Développement de la Culture

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 14 novembre 2009

Rapport n° 09/6-24

**OBJET** **AUTORISATION DE SOLLICITER UN COFINANCEMENT DE L'ETAT  
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE  
ET DE DEFINITION DE PROGRAMME POUR LA REHABILITATION  
ET L'AMENAGEMENT DU GRAND MARCHÉ**

---

Le site du Grand Marché est actuellement constitué :

- d'une grande halle, classée monument historique, abritant des commerces de souvenir et d'artisanat et des structures de restauration ;
- d'un bâtiment côté sud accueillant le Théâtre du Grand Marché (centre dramatique régional de l'océan indien) ;
- d'un corps de bâtiment côté ouest abritant notamment à l'étage une salle de réception ;
- d'un corps de bâtiment côté est occupé par des commerces.

En prenant en considération les besoins de réhabilitation et d'extension des locaux du théâtre d'une part, et la nécessité de restaurer la grande halle d'autre part, il apparaît opportun d'envisager le réaménagement global du Grand Marché dans l'objectif de renforcer la vocation culturelle et artistique de ce site patrimonial.

Le Grand Marché étant partiellement classé monument historique et hébergeant un équipement culturel régulièrement financé et labellisé par le Ministère de la Culture et de la Communication, l'Etat est un partenaire incontournable pour la mise en œuvre d'un projet d'aménagement à destination culturelle sur ce site, dont la première étape est la réalisation d'une étude de faisabilité et de définition de programme. Ainsi, la Ville peut solliciter de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention d'un montant de 50 000,00 € pour le cofinancement de l'étude relative au projet de réhabilitation et d'aménagement du Grand Marché.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- |                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| - coût prévisionnel TTC de l'étude | 100 000,00 € ; |
| - cofinancement Etat               | 50 000,00 € ;  |
| - participation communale          | 50 000,00 €.   |

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à solliciter le cofinancement de l'Etat (DRAC) sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- à signer les conventions et agréments liés à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET **AUTORISATION DE SOLLICITER UN COFINANCEMENT DE L'ETAT  
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE  
ET DE DEFINITION DE PROGRAMME POUR LA REHABILITATION  
ET L'AMENAGEMENT DU GRAND MARCHÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/6-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René Louis PESTEL, 9<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des commissions Culture/ Jeunesse/ Sport et Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE**

1 vote contre

pour

M. René-Paul VICTORIA

Autres élus présents et mandatés

**ARTICLE 1** Autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention d'un montant de 50 000,00 € pour le cofinancement d'une étude de faisabilité et de définition de programme pour la réhabilitation et l'aménagement du Grand Marché.

**ARTICLE 2** Autorise le Maire à signer les conventions et agréments liés à cette affaire.

**ARTICLE 3** Autorise le recouvrement des recettes y afférentes.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 24 NOV. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE